



PUBLICATIONS

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

- ➔ À PROPOS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (ONTARIO)
- ➔ AIR ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ➔ EAU
- ➔ SOLS
- ➔ DÉCHETS
- ➔ ENTREPRISES, TECHNOLOGIE ET INNOVATION
- ➔ RÉPERTOIRE DES FORMULAIRES, DES MANUELS ET DES GUIDES
- ➔ TÉLÉCHARGEMENT DES DONNÉES



MON ENVIRONNEMENT



RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES



AIR



SOLS



EAU



ÉCOZONE



NATURELLEMENT.CA

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2010-2011



ISSN n° 1718-6552

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2010-2011

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

MANDAT

Travailler avec les Ontariennes et les Ontariens pour assurer la durabilité environnementale et soutenir la santé publique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Protéger la qualité de l'air, de l'eau et du sol de l'Ontario, afin de contribuer à la santé des collectivités et à une économie prospère.

ÉNONCÉ GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

La protection de l'environnement est essentielle à la durabilité de toute société. Notre santé environnementale est nécessaire pour la santé de l'économie, de l'écologie et de la population ainsi que pour bâtir une économie durable.

Le ministère de l'Environnement (MEO) contribue à la protection globale de l'environnement grâce à un ensemble solide de lois claires, de règlements rigoureux, de normes strictes ainsi que d'autorisations et de permis fondés sur des données scientifiques. Le ministère soutient ainsi les priorités clés du gouvernement, à savoir l'« environnement », la « santé » et l'« économie », en obtenant des résultats dans la lutte contre le changement climatique, la réduction des substances toxiques ainsi que dans la protection de l'eau et des aires naturelles tout en soutenant l'innovation et en permettant de bâtir une économie durable.

Le ministère surveille et analyse les tendances en matière d'environnement afin de déterminer l'efficacité de ses activités et d'évaluer les risques pour la santé humaine et l'environnement. Les données recueillies lui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble efficace de lois, de règlements, de normes, de politiques, de lignes directrices et de programmes qui protègent la santé publique et l'environnement.

Le MEO œuvre, avec l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens, à la protection et à la restauration de l'environnement afin d'améliorer la qualité environnementale, de protéger la santé publique et d'établir une base écologique pour la durabilité. À cette fin, le ministère :

- ➔ élabore des politiques, des lois, des règlements et des normes de protection;
- ➔ utilise la science et la recherche pour soutenir l'élaboration de politiques, la mise au point de solutions environnementales et l'établissement de rapports;
- ➔ veille à ce que la planification, qui vise à déterminer et à évaluer les avantages et les risques environnementaux, ait lieu dès le début du processus décisionnel;
- ➔ prend des mesures d'application afin de s'assurer du respect des normes environnementales;
- ➔ travaille en collaboration avec d'autres gouvernements, des groupes et des organismes

autochtones, des membres de l'industrie, des intervenants et le public;

- ➔ fait le suivi régulier des progrès accomplis sur le plan de la protection de l'environnement et en informe le public;
- ➔ modernise les processus d'évaluation environnementale et d'autorisation.

Le ministère de l'Environnement continue de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement et de soutenir la durabilité environnementale, la santé et la sécurité humaine ainsi que la prospérité économique de l'Ontario.

ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Les stratégies clés suivantes soutiennent la priorité du ministère, à savoir protéger notre environnement en veillant à la bonne qualité de l'eau, de l'air et des sols ainsi qu'à la santé des écosystèmes pour la population de l'Ontario.

Lutte contre le changement climatique et protection de la qualité de l'air en Ontario

Par ses investissements, le ministère contribue à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique et à la protection de l'air que nous respirons. Voici des exemples de ses initiatives dans ce domaine.

- ➔ Travailler avec le Comité consultatif du premier ministre en matière de changement climatique et le Secrétariat à l'action contre le changement climatique en ce qui concerne les stratégies, politiques et travaux de recherche relatifs au changement climatique, afin de respecter les cibles ambitieuses et réalistes de l'Ontario visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre :
 - ➔ par la mise en place d'un nouveau système de plafonnement et d'échange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que pour produire des processus à faibles émissions de carbone et des technologies vertes;
 - ➔ par la poursuite de la collaboration avec d'autres gouvernements d'Amérique du Nord par l'intermédiaire d'organismes, comme la Western Climate Initiative, la Regional Greenhouse Gas Initiative et le Midwestern Greenhouse Gas Reduction Accord, pour élaborer un système d'échange commun;
 - ➔ par la lutte contre le changement climatique, au moyen du Fonds d'écologisation communautaire qui soutient des initiatives communautaires concrètes qui informent les gens et les incitent à réduire les émissions de gaz de serre;
 - ➔ par l'offre d'un seul régime d'autorisations pour les projets d'énergie renouvelable pour encourager davantage de projets d'énergie renouvelable;
 - ➔ par la poursuite de l'installation de stations de surveillance à long terme dans les basses-terres de la baie d'Hudson pour surveiller les effets du changement climatique dans cette région.
- ➔ Travailler avec le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique et l'élaboration de moyens permettant à l'Ontario de s'adapter et de minimiser les incidences du changement climatique, y compris la coordination de l'Initiative ontarienne de collaboration pour l'adaptation régionale et la participation à celle-ci, qui permettra d'accroître le niveau d'adaptation de la communauté et d'adopter des mesures pour diminuer les conséquences négatives du changement climatique.
- ➔ Améliorer la qualité globale de l'air en Ontario :
 - ➔ par la contribution à la réduction du smog et des substances toxiques atmosphériques en réduisant les émissions ontariennes et en collaborant avec le gouvernement du Canada pour rechercher des moyens de réduire les émissions américaines qui ont des effets transfrontaliers;
 - ➔ par la réduction des quantités de polluants à l'origine du smog émis par les véhicules dans le cadre du programme Air pur Ontario.

Réduction des substances toxiques dans l'environnement

Le ministère fait des investissements pour protéger la santé de la population ontarienne contre les substances toxiques, notamment par les mesures suivantes.

- ➔ Mettre en œuvre la Loi de 2009 sur la réduction des toxiques, qui est la pierre angulaire de la Stratégie ontarienne de réduction des substances toxiques. La stratégie met l'accent sur la réduction de la pollution et la protection de la population ontarienne contre l'exposition à des substances toxiques qui se trouvent dans l'air, dans l'eau, dans le sol et dans les produits de consommation. Elle vise à protéger la santé humaine et l'environnement ainsi qu'à améliorer la qualité de notre vie, tout en encourageant les entreprises ontariennes à s'orienter vers une

économie verte.

- ➔ Réduire l'exposition humaine aux substances toxiques en interdisant la vente et l'utilisation à des fins purement esthétiques de pesticides. Cette mesure favorisera aussi une économie verte en encourageant la mise au point et la vente de solutions de rechange plus écologiques.

Protection de l'eau de l'Ontario

Par ses investissements, le ministère contribue à la protection de nos ressources en eau potable et en eau douce contre la pollution. Le MEO appuie également la stratégie sur l'eau du gouvernement visant à faire de l'Ontario le chef de file d'Amérique du Nord en matière de conservation de l'eau et d'innovation, ainsi qu'à maintenir les ressources en eau de l'Ontario pour les générations à venir. Initiatives clés dans ce domaine :

- ➔ présenter un projet de loi sur le développement des technologies de l'eau pour stimuler l'innovation et créer des possibilités économiques, maintenir l'infrastructure de l'eau et conserver l'eau de l'Ontario;
- ➔ mettre en place la planification de la protection des sources pour aider à réduire les risques de contamination de l'eau potable en éliminant ce qui menace la qualité et la quantité de l'eau potable;
- ➔ poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action contre le plomb afin de protéger la santé publique;
- ➔ protéger la durabilité des Grands Lacs par l'élaboration de l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et par la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs;
- ➔ mettre en œuvre le Plan de protection du lac Simcoe pour aider à restaurer et à protéger la santé du lac Simcoe;
- ➔ encourager la conservation de l'eau en imposant des redevances aux utilisateurs commerciaux et industriels pour l'eau qu'ils prélèvent et utilisent;
- ➔ offrir de l'information au public sur l'état de l'eau potable en Ontario, en publiant le rapport de l'inspecteur en chef de l'eau potable et le rapport annuel du ministère sur l'eau potable.

Réacheminement des déchets et qualité des sols

Les initiatives du ministère en matière de réacheminement des déchets appuient l'objectif de placer l'Ontario à l'avant-garde de l'Amérique du Nord sur le front de l'écologisation de l'économie. Le MEO poursuit ses activités visant à promouvoir et à augmenter le réacheminement des déchets, tout en veillant à ce que les déchets résiduels soient gérés de façon appropriée. Voici des exemples d'initiatives dans ce domaine.

- ➔ Mise en œuvre d'un ensemble de lois, de politiques, de programmes et de normes qui promeuvent la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets non dangereux afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens à générer moins de déchets destinés aux décharges.
- ➔ Regard sur les améliorations apportées au cadre de réacheminement des déchets de l'Ontario à l'aide de l'examen de la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets.
- ➔ Offre d'orientation et de conseils à Réacheminement des déchets Ontario dans le cadre de la supervision de leurs programmes de réacheminement des déchets.
- ➔ Maximisation du réacheminement des déchets dans les installations industrielles, commerciales et institutionnelles.
- ➔ Application des lois et promotion de l'amélioration de la gestion des déchets dangereux.
- ➔ Mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires relatives aux friches contaminées pour veiller au nettoyage et au réaménagement de sites de friches contaminées tout en protégeant l'environnement.

L'Ontario propice aux affaires : Modernisation des processus d'autorisation

La modernisation des processus d'autorisation environnementale fait partie intégrante de la stratégie L'Ontario propice aux affaires, qui vise à créer des services plus rapides et plus intelligents, du gouvernement aux entreprises, tout en protégeant l'intérêt public. À ce titre, le ministère est en train de moderniser les processus d'autorisation environnementale en créant une méthode à la fois conviviale et plus efficace, qui continuera de protéger parfaitement bien l'environnement. Le nouveau modèle favorisera la compétitivité économique de l'Ontario et améliorera les services à la clientèle.

Suivi, conformité et application efficaces

Les activités du ministère en matière de recherche, de surveillance, d'inspection, d'enquête et d'application des lois font partie intégrante des efforts en vue d'atteindre les objectifs environnementaux de l'Ontario. Les initiatives suivantes soutiennent ces activités.

- ➔ Amélioration de la capacité du ministère en matière d'inspection et d'application des lois afin de

protéger la qualité de l'air, des sols et de l'eau de l'Ontario.

- ➔ Maintien des installations et du matériel de laboratoire et de surveillance dont le ministère a besoin pour l'analyse et la surveillance de l'eau, de l'air et du sol, la production de rapports à ce sujet ainsi que pour l'élaboration de normes environnementales.
- ➔ Collaboration avec l'industrie, les intervenants et le public pour être conforme aux normes environnementales.

Administration du ministère

Le programme d'administration du ministère fournit un soutien stratégique au contrôle fiscal et à la surveillance de la gestion stratégique, notamment la gestion financière, la vérification, les opérations technologiques, le traitement de demandes conformément à la Loi sur l'accès à l'information, les services juridiques, les communications et les services en français. Il inclut aussi le Registre environnemental qui accroît la participation de la population aux décisions du gouvernement et offre au public davantage d'information sur les initiatives environnementales.

Écologisation des opérations internes

Le ministère continuera d'appuyer les initiatives du gouvernement ontarien qui visent à conserver l'énergie ainsi qu'à utiliser judicieusement l'air, l'eau et les sols, afin d'obtenir des effets bénéfiques durables sur l'environnement, la santé et l'économie, pour la population actuelle et les générations à venir.

Le MEO est déterminé à réduire son empreinte environnementale en écologisant ses opérations internes et en encourageant les pratiques durables chez ses partenaires, les intervenants et ses fournisseurs. Le ministère prend diverses mesures pour réduire ses rejets atmosphériques, son utilisation d'énergie, sa consommation d'eau et sa production de déchets. Ainsi, il s'emploie à surveiller et à diminuer son empreinte carbone, il encourage la conservation de l'énergie et de l'eau dans ses activités de liaison et de sensibilisation, et il appuie les initiatives d'écologisation et de promotion de la durabilité à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario.

RÉSULTATS CLÉS DU MINISTÈRE

En mettant en œuvre ces priorités gouvernementales, le ministère contribue à atteindre les objectifs clés suivants.

- ➔ Mettre en œuvre le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique.
- ➔ Encourager les initiatives dans le cadre de la stratégie L'Ontario propice aux affaires, dont l'élaboration d'un projet de loi sur le développement des technologies de l'eau.
- ➔ Protéger l'eau potable de la source au robinet.
- ➔ Protéger et préserver les lacs et les cours d'eau, notamment le lac Simcoe et l'écosystème du bassin des Grands Lacs.
- ➔ Réduire les substances toxiques et les agents cancérigènes dans l'environnement.
- ➔ Interdire l'utilisation et la vente de pesticides à des fins esthétiques.
- ➔ Maximiser le réacheminement des déchets.
- ➔ Nettoyer les sites contaminés sur le plan environnemental.
- ➔ Augmenter la capacité du ministère en matière d'inspection et d'application des lois.
- ➔ Investir dans les sciences environnementales.
- ➔ Moderniser le régime des permis et autorisations et réduire le fardeau réglementaire.
- ➔ Simplifier le régime d'autorisations pour les projets d'énergie renouvelable.
- ➔ Soutenir la transition de l'Ontario vers une économie verte.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

- ➔ **Organigramme du ministère (juin 2010)**

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Loi de 1992 sur l'Agence fiduciaire de régénération du secteur riverain

Loi de 1992 sur la gestion des déchets

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (seulement la Partie IV sur l'Agence ontarienne des eaux)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2000 sur le Tribunal de l'environnement

- Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts*
- Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)*
- Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*
- Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*
- Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams*
- Loi de 2006 sur l'eau saine*
- Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe*
- Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*
- Charte des droits environnementaux, 1993*
- Loi sur la jonction des audiences*
- Loi sur la protection de l'environnement*
- Loi sur le ministère de l'Environnement*
- Loi sur les évaluations environnementales*
- Loi sur les pesticides*
- Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	PRÉVISIONS 2010-2011 \$	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2010- 2011 \$	CHIFFRES RÉELS 2008- 09 \$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	235 800	202 366	293 799
Comités scientifique et de coordination du lac Simcoe	52 400	-	-
Comité consultatif sur les pesticides	158 600	148 187	155 928
Total - Organismes, conseils et commissions	446 800	350 553	449 727

NOTE : Le ministère allouera des fonds d'administration dans le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau en 20102011. L'information financière détaillée de l'Agence ontarienne des eaux et du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau est présentée dans leurs plans d'activités.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2010-2011

	PRÉVISIONS 2010-2011 \$
FONCTIONNEMENT	366 488 114
IMMOBILISATIONS	16 558 400
Total - Ministère	383 046 514

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2010-2011

CRÉDITS ET PROGRAMMES		PRÉVISIONS 2010-2011 \$
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE		
Soutien à la gestion stratégique		56 415 400
Administration du ministère – Immobilisations		1000
	Total - Administration du ministère	56 416 400
AIR		
Réduction du smog et des substances toxiques atmosphériques		51 809 500
Air pur Ontario		19 051 800
Changement climatique		34 311 800
Air - Immobilisations		300 000
	Total - Air	105 473 100
EAU		
Assainissement de l'eau		102 697 500
Protection des sources d'eau		46 423 700
Gestion des éléments nutritifs		8 304 000
Eau - Immobilisations		1 700 000
	Total - Eau	159 125 200
DÉCHETS		
Réduction des déchets non dangereux		17 827 400
Gestion des déchets dangereux		17 764 500
Restauration des sols		11 816 500
Eau – Immobilisations		14 306 000
	Total - Déchets	61 714 400

CRÉDITS LÉGISLATIFS		317 414
Total - Ministère		383 046 514

ANNEXE: RAPPORT ANNUEL 2009 2010

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

Au cours de l'exercice 2009-2010, le ministère de l'Environnement a entrepris un certain nombre d'activités afin de protéger la qualité de l'air, de l'eau et des sols de l'Ontario et de contribuer à la santé des collectivités, à la protection des écosystèmes et au développement durable pour la population d'aujourd'hui et les générations à venir.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN ONTARIO

En 2009-2010, plusieurs activités du ministère visaient à diminuer notre impact collectif sur le changement climatique mondial et à protéger la population ontarienne contre les effets nocifs des polluants atmosphériques.

En décembre 2009, le ministère a publié son deuxième rapport d'étape annuel sur le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique. Le Plan d'action contient plus de 70 initiatives gouvernementales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Si l'on tient pour acquis que les initiatives entreprises jusqu'à maintenant permettront de réduire les émissions comme prévu, le rapport mentionne que l'Ontario appliquera 71 % des réductions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de 2014 en matière de GES et 56 % des réductions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de 2020.

Les initiatives, comme le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission proposé, aideront en outre la province à réaliser ses objectifs de réduction des émissions. Par ailleurs, le ministère collabore avec d'autres gouvernements, en consultation avec les intervenants ontariens, à la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission. Jusqu'à maintenant, le ministère a fait en sorte que l'Ontario se rapproche de son objectif visant à établir un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission pour réduire les émissions de GES :

- ➔ en déposant le projet de loi visant à modifier la Loi sur la protection de l'environnement, permettant à l'Ontario de mettre en place un programme de plafonnement et d'échange des droits d'émission qui, ultérieurement, sera lié à d'autres systèmes nord-américains;
- ➔ en exigeant un rapport obligatoire sur les émissions de gaz à effet de serre des installations qui rejettent 25 000 tonnes d'équivalents CO₂ ou plus par année conformément au nouveau règlement sur la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (Règlement de l'Ontario 452/09), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

L'Ontario reconnaît que pour faire face aux défis environnementaux actuels, la coopération et la collaboration de nombreux organismes et gouvernements sont indispensables. À cette fin, la province :

- ➔ a continué de travailler avec la Western Climate Initiative pour élaborer un système d'échange commun;
- ➔ s'est inspirée des travaux déjà effectués en collaboration avec le Québec en vue de mettre en œuvre un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission en phase avec les partenaires nord-américains et compatible avec un programme national américain qui devrait être prêt d'ici 2012;
- ➔ a continué de collaborer étroitement avec d'autres provinces par l'intermédiaire du Conseil de la fédération pour aborder le changement climatique;
- ➔ a participé à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2009 qui a eu lieu à Copenhague;
- ➔ a signé une lettre d'intention, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, dans laquelle elle promettait d'aider une région en développement à créer des plans pour lutter contre le changement climatique par l'échange de technologies, d'information, de compétences et d'idées.

En mai 2009, la Loi sur l'énergie verte a été adoptée par l'Assemblée législative, faisant suite aux plans de l'Ontario visant à éliminer graduellement l'électricité produite avec du charbon et à la remplacer par des sources d'énergie renouvelables. Des règlements simplifiés pour les autorisations de projets d'énergie renouvelable conformément aux lois permettront de gérer ces projets de façon

uniforme dans toute la province.

En décembre 2009, le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique a soumis son rapport intitulé L'adaptation au changement climatique en Ontario à la province. Le rapport privilégiait une approche collective et intégrée d'adaptation au changement climatique et de son atténuation à une approche axée sur les particuliers ou les ménages, en plus d'émettre 59 recommandations qui touchent tout un éventail de mesures (Rapport détaillé : <http://www.news.ontario.ca/moe/fr/2009/12/des-specialistes-de-l'environnement-presentent-leur-rapport-sur-le-changement-climatique.html>).

La première station de surveillance du flux de carbone de la province a été établie dans les basses-terres de la baie d'Hudson afin de mieux comprendre les propriétés d'emménagement du carbone des tourbières. L'information recueillie aidera la province à se faire une idée des effets du changement climatique et à fournir des estimations pour les bilans de carbone et la comptabilisation du carbone à l'échelle provinciale et nationale.

En octobre 2009, la province a lancé la troisième phase de financement pour le Fonds d'écologisation communautaire. Jusqu'à maintenant, 57 projets communautaires ont reçu plus de 4 millions de dollars pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale.

De plus, six municipalités ont obtenu des fonds de la part du ministère pour concevoir et installer des systèmes de collecte de méthane dans leurs lieux d'enfouissement. Les propriétaires de ces lieux peuvent soit brûler le méthane, ce qui permet de réduire son potentiel de réchauffement de la planète de 95 %, soit l'utiliser pour produire de l'électricité en vue de le vendre au réseau électrique ou de l'utiliser localement.

RÉDUCTION DES SUBSTANCES TOXIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

La Loi de 2009 sur la réduction des toxiques, adoptée par l'Assemblée législative en juin 2009, est au centre de la Stratégie ontarienne de réduction des substances toxiques visant à protéger la santé et l'environnement des Ontariennes et des Ontariens en réduisant les substances toxiques dans l'air, l'eau, les sols et les produits de consommation tout en favorisant l'économie verte. Jusqu'à maintenant, le ministère :

- a mis en œuvre le nouveau règlement sur la publication d'information (Règlement de l'Ontario 455/09), en vigueur depuis le 1er janvier 2010, selon lequel les installations réglementées dans les secteurs de la fabrication et de la minéralurgie sont tenues de faire un suivi des substances toxiques, de publier des rapports connexes et d'élaborer des plans pour réduire la quantité de substances toxiques qu'elles utilisent, créent et rejettent;
- a apporté son soutien aux entreprises par l'application des exigences de la loi ainsi qu'au développement de la chimie et du génie verts, pour se diriger vers des solutions de rechange plus sécuritaires que les substances toxiques.

Le 22 avril 2009, le ministère a décrété l'interdiction de la vente et de l'utilisation de pesticides à des fins purement esthétiques. L'interdiction provinciale prime sur les règlements municipaux en matière de pesticides, protégeant ainsi tous les Ontariens et les Ontariennes, et pas seulement ceux de certaines communautés. Elle permet d'établir un ensemble clair de règlements, ce qui facilite la tâche aux entreprises ontariennes.

Le ministère continue de protéger la qualité de l'air et la santé dans les collectivités locales en réglementant les substances toxiques atmosphériques. Les installations industrielles doivent maintenant respecter des normes plus strictes pour 33 contaminants de la plus haute priorité.

Le ministère a terminé l'élimination de tout le matériel contaminé aux BPC stocké au dépôt de BPC de Pottersburg pour se conformer au règlement fédéral sur les BPC, dans le cadre de la Loi de 1999 sur la protection de l'environnement du Canada.

PROTECTION DE L'EAU DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario a poursuivi ses actions en vue de protéger l'eau potable de l'Ontario, de la source au robinet, pour la population d'aujourd'hui et les générations à venir.

Le ministre de l'Environnement a publié le quatrième rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable de la province qui confirme que les citoyennes et citoyens de l'Ontario peuvent avoir confiance en la salubrité et en la qualité de l'eau que leur fournissent les réseaux d'approvisionnement en eau potable.

Une installation neuve et permanente pour le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a été construite et est désormais pleinement opérationnelle. Ce nouveau bâtiment écoénergétique augmente la capacité du Centre à organiser des programmes de formation, des séminaires et des séances d'information ainsi qu'à mener des travaux de recherche sur l'eau potable.

Avec l'aide des offices de protection de la nature et des comités locaux, le gouvernement a enregistré des progrès en matière de protection des sources d'eau potable municipale avec l'achèvement des cadres de référence pour 40 zones d'aménagement.

L'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs de 2007 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011. Ainsi, le Canada et l'Ontario peuvent continuer leur travail important visant à protéger et à restaurer les Grands Lacs, pendant que les gouvernements du Canada et des États-Unis négocient les modifications à apporter à l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Le Plan de protection du lac Simcoe a été mis au point pour aborder la protection environnementale du bassin versant. Le Plan élabore de nouvelles normes pour la protection de l'environnement et offre une feuille de route pour permettre la restauration et la protection de la santé du lac Simcoe :

- ➔ par la promotion de mesures immédiates pour éliminer ce qui menace l'écosystème, comme les quantités excessives de phosphore;
- ➔ par la détermination des nouvelles causes de perturbation pour le lac, comme les espèces envahissantes et le changement climatique.

RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS ET QUALITÉ DES SOLS

La province a fait également des progrès importants dans l'amélioration de la gestion des déchets en Ontario.

La Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets est en cours d'examen et le ministère a produit un rapport intitulé Valoriser les déchets : Le rôle du réacheminement des déchets dans l'économie verte qui a été affiché dans le Registre environnemental pour que le public puisse le consulter. Le rapport comprend des propositions sur les façons d'améliorer le cadre de réacheminement des déchets de l'Ontario.

Le ministère a établi des normes et des exigences cohérentes pour appliquer les éléments nutritifs provenant de matières de source non agricole sur des terres agricoles afin de minimiser les risques environnementaux pour les eaux de surface et souterraines. Les matières de source non agricole comprennent les résidus de jardin, les pelures de fruits et de légumes, les déchets provenant de la transformation des aliments, les biosolides des pâtes et papiers ainsi que les biosolides d'eaux usées.

Le ministère a mis la touche finale aux modifications des règlements relatifs aux friches contaminées pour faciliter l'assainissement des friches contaminées tout en renforçant les protections de l'environnement.

Le nettoyage du plus grand dépôt illégal de pneus connu en Ontario, le dépôt de pneus de Melbourne, est terminé.

SUIVI, CONFORMITÉ ET APPLICATION EFFICACES

Les inspections de première ligne et les capacités d'application de la loi améliorées antérieures ont permis au ministère d'effectuer :

- ➔ 1 349 inspections dans les écoles, les écoles privées et les garderies (Règlement de l'Ontario 243/07) pour veiller au respect des exigences relatives à la vidange des installations de plomberie, au prélèvement et à l'analyse d'échantillons d'eau potable du robinet pour en déterminer la concentration de plomb, ainsi qu'à la production de rapports connexes;
- ➔ 1 186 inspections de réseaux d'eau potable municipaux et non municipaux (Règlement de l'Ontario 170/03) pour s'assurer que les propriétaires prélèvent et font analyser des échantillons d'eau pour en déterminer la concentration de plomb deux fois par année, et qu'ils élaborent des plans de lutte contre la corrosion pour réduire la quantité de plomb.

Le ministère a établi sa première station de surveillance du flux de carbone dans les basses-terres de la baie d'Hudson, dans le Nord de l'Ontario. Les travaux se poursuivent pour construire deux autres stations dans la région.

Le ministère a continué de moderniser ses installations de laboratoire et de surveillance afin de garantir la diffusion d'information de qualité pour protéger la santé et la sécurité de la population, ainsi que l'environnement.

ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS INTERNES

Le ministère continue de diminuer son empreinte environnementale en écologisant ses propres activités. Il a pris diverses mesures pour réduire ses émissions atmosphériques, ainsi que sa consommation d'énergie, sa consommation d'eau et sa production de déchets. Voici les activités du ministère.

- ➔ Installer un toit vert ou thermo-isolant sur un immeuble du ministère pour diminuer la charge calorifique à l'intérieur pendant l'hiver et refléter les rayons du soleil, ce qui diminue en moyenne de 25 à 30 % la chaleur pendant l'été.
- ➔ Écologiser le parc automobile du MOE. Le parc automobile du MOE est l'un des plus écologiques de la fonction publique de l'Ontario, avec plus d'un quart (29 %) du parc composé de véhicules

hybrides, à l'éthanol ou au biodiesel.

- ➡ Acquérir davantage d'énergie verte en ajoutant 12 000 mégawattheures d'énergie verte. Ainsi, le ministère diminuera son bilan carbone d'environ 25 % ou de près de 3 000 tonnes de dioxyde de carbone, et réduira d'autres émissions atmosphériques, comme le dioxyde de soufre et le monoxyde d'azote.
- ➡ Utiliser d'autres technologies pour les réunions, comme la vidéoconférence, afin de réduire de plus de 35 tonnes les émissions de dioxyde de carbone résultant des déplacements.

DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2009-2010

	(M\$)
Fonctionnement	352,1 \$
Immobilisations	46,8 \$
Effectif (au 31 mars 2010) :	
Ministère de l'Environnement	2,219
Agence ontarienne des eaux	658

[ACCUEIL](#) | [RECHERCHE](#) | [NOUS CONTACTER](#) | [L'ACCESSIBILITÉ](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

Confidentialité | Avis importants
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009
Dernière mise à jour le 25 juin 2010.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Août 2010

Légende

[-] - Unité temporaire

